

**DELIBERATION N° 98/11-07 - MANDAT
SPÉCIAL/REMBOURSEMENT DE FRAIS DE
DÉPLACEMENT (Apple Expo)**

Monsieur BOILEAU, rapporteur, informe l'Assemblée que, dans le cadre de l'étude des nouvelles technologies et de l'informatisation des services de la mairie, un déplacement spécial a été demandé à Messieurs REINSTADLER et REMY, Adjoints au Maire, qui se sont rendus le vendredi 18 septembre 1998 à Apple Expo à Paris.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de confirmer à Messieurs REINSTADLER et REMY, Adjoints au Maire, par un mandat spécial, l'ordre de mission qu'ils ont reçu de Monsieur le Maire pour prendre connaissance des nouvelles technologies développées et confirmer nos choix pour la poursuite de l'informatisation des services.
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder au règlement des frais réels de transport engagés sur production de justificatifs SNCF par Messieurs REINSTADLER et REMY.
- les crédits budgétaires sont ouverts à l'imputation 6532.022 du budget primitif 1998.